



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : **LA BACHELLERIE**

Número d'ordre du document d'arpentage : _____
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : _____
 Cachet du service d'origine : _____
 Centre des Impôts foncier de : _____

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 56-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qui leur ont été fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un plan ou d'un plan joint, dressé et effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 22/10/2020 par M. VIELLEFOSSE géomètre à TERRASSON.
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A TERRASSON, le 22/10/2020

Support numérique : _____
 Date de l'édition : 22/10/2020
 Echelle d'origine : 2000
 Echelle d'édition : 2000
 Date de l'édition : 22/10/2020

Section : ZN
 Qualité du plan : P1

Document d'arpentage dressé par M. Vincent VIELLEFOSSE à TERRASSON
 Date : 22/10/2020
 Signature : _____

(1) Rayer les mentions inutiles, la feuille n'est applicable que dans le cas d'une expertise (plan établi par voie de mise à jour), dans le cas contraire les propriétaires sous-signés déclarent avoir effectué eux-mêmes le plan.
 (2) Cocher la case correspondante (le géomètre expert, l'inspecteur ou l'ancien maître du cadastre, etc.).
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire et si différent du possesseur (numéro de mandat inscrit sur le plan) et le cas échéant le numéro de la feuille.